

## Vos démarches

- ⇒ **Sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)** : Accédez à votre espace Particulier pour télécharger vos avis d'impôts, payer et gérer vos contrats de prélèvement, déposer vos réclamations et poser vos questions grâce à votre messagerie sécurisée.
- ⇒ **Par courriel** : **Utilisez votre messagerie sécurisée dans votre espace Particulier sur [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr)**
- ⇒ **Par téléphone** : Votre centre prélèvement service, pour toutes questions sur le prélèvement à l'échéance ou sur le prélèvement mensuel : 0 810 012 011\* - Courriel : [cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cps.lyon@dgfip.finances.gouv.fr)  
 - Courriel : centre prélèvement service 69327 LYON CEDEX 3  
 Le centre impôts service, pour des renseignements généraux : 0810 Impôts (0810 46 76 87)\*.  
 Votre centre des finances publiques pour toute autre question personnelle (coordonnées ci-dessous).
- ⇒ **Sur place** : Votre centre des finances publiques (les horaires d'ouverture de votre guichet figurent à la rubrique « Consulter » de votre espace Particulier) :  
 Pour obtenir des réponses plus détaillées :  
 • sur le paiement de votre impôt :  
 TRESORERIE DE TOURNAY  
 7 RUE CAPBERN - BP 4 65190 TOURNAY  
 Tél : 05 62 35 70 22 Courriel : [t065030@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:t065030@dgfip.finances.gouv.fr)  
 • sur le montant de votre impôt :  
 CENTRE DES IMPOTS FONCIER TARDES - SECTEUR FONCIER  
 1 BRD DU MARECHAL JUIN - 65023 TARDES CEDEX 9  
 Tél : 05 62 44 40 59 Courriel : [cdif.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:cdif.tarbes@dgfip.finances.gouv.fr)

\* (Service 0,06 € / min + prix appel)

### TAXES FONCIÈRES 2016 – DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 65 HAUTES PYRENEES

Commune : 447 A TOURNAY

		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Département	Taxes spéciales ①	Taxe ordures ménagères ②	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
<b>Propriétés bâties</b>	Taux 2015	%	%	%	%	%	%	%	
	Taux 2016	%	%	%	%	%	%	%	
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
<b>Propriétés non bâties</b>	Cotisations 2015								
	2016								
	Variation en % ④	%	%	%	%	%	%	%	
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle ④	Taxes spéciales ①	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI ③	Total des cotisations
	Taux 2015	42,81 %	%	5,82 %	67,60 %	%	27,80 %	%	
	Taux 2016	42,81 %	%	2,14 %	67,60 %	%	27,60 %	%	
	Bases terres non agricoles								
	Bases terres agricoles	16		16			20		
<b>Propriétés non bâties</b>	Cotisations 2015	7		1			6		
	2016	7		0			6		
	Variation en % ④	0 %	%	-100 %	%	%	0 %	%	13
		Dégrevement jeunes agriculteurs			Base du forfait forestier ⑤	Majoration base terrains constructibles commune ⑥	Majoration base terrains constructibles intercommunalité ⑥	Caisse d'assurance des accidents agricoles	
Base « État »									
Base « collectivité »									
La base communale des terres agricoles exonérée est de 4 €					Frais de gestion de la fiscalité directe locale ⑦				
					Dégrevement « Habitation principale » ⑧				
					Dégrevement JA « état » ⑧				
					Dégrevement JA « Collectivité » ⑧				
					<b>Montant de votre impôt :</b>				<b>13</b>